



CRÉATION D'ENTREPRISE

5 jours pour entreprendre : Création entreprise : identifier les points-clés pour un projet réussi

Cette formation donne accès à la certification « *Création entreprise : identifier les points-clés pour un projet réussi* »

Vous voulez lancer votre entreprise dans un avenir proche ? Mais, avant, vous voulez identifier toutes les facettes d'un projet entrepreneurial pour décider en connaissance de cause ? Vous voulez vous assurer de construire chaque étape dans les règles de l'art ? Vous voulez échanger avec d'autres entrepreneurs ? Cette formation est pour vous.



Cible

Toute personne ayant envie de créer une entreprise



Pré-requis

- Avoir envie d'entreprendre



Durée

- 5 jours
- Du lundi au vendredi
- De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Tarif

690 € prix net

Vous pouvez le financer avec votre CPF (Compte Personnel de Formation).
D'autres prises en charge sont possibles en fonction des CCI, contactez votre CCI locale.



Intervenants

- Un conseiller spécialisé en création / reprise d'entreprise de votre chambre de commerce et d'industrie
- Des experts

Objectifs

A la fin de la formation, vous aurez les **compétences nécessaires** pour

- L'analyse de ses capacités et aptitudes au regard des compétences attendues et de la posture d'un dirigeant
- L'identification des contraintes et opportunités d'un projet entrepreneurial
- L'identification des étapes, outils et ressources nécessaires à la construction d'un projet entrepreneurial
- L'évaluation des ressources nécessaires au projet entrepreneurial et l'identification des méthodes de prévisions financières et de pilotage de l'activité

Les points forts de la formation

- **Le décryptage actif :** étude de cas et échanges en collectif... de l'action et des échanges pour mieux comprendre
- **L'échange entre pairs :** vous profiterez de la formation pour développer votre réseau professionnel avec les autres participants et les différents intervenants.
- **L'action :** vous développez vos compétences tout en posant les premières bases de votre projet de création d'entreprise
- **Une certification de compétences** reconnue par l'Etat qui prouve l'engagement dans votre projet et votre volonté d'identifier toutes les facettes de votre projet entrepreneurial pour décider en connaissance de cause de « vous lancer »
- **L'accompagnement post-formation en option :** vous pourrez, à l'issue de la formation, demander des formations complémentaires et/ou un accompagnement individuel pour approfondir votre projet, rédiger un business plan et lancer votre entreprise.

Livrables

- Le guide de la Création et/ou les supports de la formation
- Une certification de compétences en fonction des résultats obtenus lors de l'évaluation

Moyens et outils pédagogiques

- Un accès à CCI Business Builder pour le travail personnel, plateforme pour vous aider dans la construction de votre projet d'entreprise. Vous y trouverez des ressources pédagogiques (guides, vidéos)
- Formation collective en présentiel
- Pédagogie active, basée sur l'échange, l'analyse de pratiques et des mises en situation

Contenu

Durant la formation, vous allez découvrir les méthodes et outils pour travailler efficacement sur les thèmes suivants :

1/ Les capacités, posture et aptitudes d'un dirigeant

- L'identification de vos motivations, valeurs, objectifs, ambitions, ressources
- L'auto-évaluation de vos capacités par rapport aux compétences-clés d'un chef d'entreprise et compréhension de la posture entrepreneuriale

2/ Les étapes d'un projet entrepreneurial et l'identification des opportunités et contraintes d'un projet entrepreneurial

- Les étapes du projet entrepreneurial, leur enchainement logique et leurs objectifs
- Connaître les fondamentaux de la création d'entreprise.
- L'analyse de son idée et la transformation en projet.
- Les opportunités, menaces et contraintes du projet entrepreneurial
- L'identification des enjeux sociaux à prendre en compte dans le cadre du projet entrepreneurial

3/ La construction d'un projet cohérent avec le marché (stratégie marketing et commerciale)

- Le projet et son positionnement sur le marché (le positionnement concurrentiel, l'identification de la cible, de l'offre)
- La définition d'un modèle économique cohérent

4/ Les stratégies juridique, fiscale et sociale

- Les grands principes de fonctionnement de l'entreprise
- Le choix de la forme juridique, le régime fiscal et le régime social adapté au projet et au porteur de projet

5/ La stratégie financière d'un projet entrepreneurial et des indicateurs de pilotage

- La compréhension des termes et des mécanismes financiers d'entreprise (bilan, compte de résultat, seuil de rentabilité, plan de financement etc.)
- La définition des objectifs commerciaux et opérationnels à atteindre en fonction des objectifs financiers définis
- L'identification des moyens humains, matériels à mettre en œuvre pour établir le prévisionnel financier
- L'identification des instruments de pilotage stratégique (tableaux de bord, documents contractuels, etc.)

Modalités d'évaluation

- Vos compétences sont évaluées sur la base de quizz, présentations orales et écrites et certifiées par un jury indépendant

Les résultats

- Un taux de satisfaction de 91%
- 80% des entrepreneurs accompagnés mettent en œuvre leur projet contre 40% pour les non-accompagnés
- 2 fois plus d'entrepreneurs qui embauchent lorsqu'ils ont été accompagnés par un conseiller CCI
- 23% ont un CA > à 50K€ contre 25% des entrepreneurs non-accompagnés
- L'accompagnement permet aux entrepreneurs de se sentir capable de lancer son projet, de faire évoluer leur projet, d'accélérer sa mise en œuvre et, surtout, de développer de nouvelles compétences
- +31% d'entrepreneurs qui déclarent avoir des revenus supérieurs à leur prévisionnel financier lorsqu'ils suivent cette formation
- 76% des porteurs de projet obtiennent leur certification



Calendrier

Consulter les dates des prochaines sessions de formation sur <https://www.nancy.cci.fr/evenements> rubrique AGENDA



Lieu

A la CCI GRAND NANCY METROPOLE MEURTHE ET MOSELLE
53 rue Stanislas à NANCY



Contact

creation@nancy.cci.fr



Délais et modalité d'accès

Contactez votre CCI pour obtenir plus de renseignements sur les modalités et délai d'accès (contacts ci-contre)

Equipement requis : votre ordinateur portable



Accessibilité de personnes handicapées

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Contactez votre CCI pour une analyse de vos besoins.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Création entreprise : identifier les points clés pour un projet réussi

5 JOURS POUR ENTREPRENDRE

Comprendre comment créer votre entreprise



CCI GRAND NANCY MÉTROPOLE
MEURTHE-ET-MOSELLE



Formation dispensée - en présentiel - à la CCI 53 rue Stanislas à Nancy.

Ce formulaire est remplissable sur un ordinateur ou manuellement après l'avoir imprimé. Toutes les cases sont à remplir.

LE PORTEUR DE PROJET

Madame Monsieur

Nom de naissance

Nom d'usage (pour les personnes mariées)

Prénom

Date de naissance

Téléphone

Mail

Adresse

N° :

Rue :

Code postal :

Ville :

Situation professionnelle

demandeur(se) d'emploi salarié(e), fonctionnaire indépendant(e) étudiant(e) retraité(e) autre

Diplôme obtenu le plus élevé

Sans CAP/BEP Brevet Baccalauréat Bac + 2 Bac + 3 Bac + 4 et plus

LE PROJET D'ENTREPRISE

création reprise

Activité précise en projet (*à remplir obligatoirement*)

Date de démarrage envisagée (*à remplir obligatoirement*)

Pourquoi souhaitez-vous bénéficier de la formation « 5 jours pour entreprendre » ? (*à remplir obligatoirement*)

- | | | | |
|--|------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| - Analyser vos capacités au regard des compétences attendues par un dirigeant | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> UN PEU | <input type="checkbox"/> PAS DU TOUT |
| - Identifier les contraintes et opportunités de votre projet | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> UN PEU | <input type="checkbox"/> PAS DU TOUT |
| - Maîtriser les étapes de création d'entreprise | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> UN PEU | <input type="checkbox"/> PAS DU TOUT |
| - Identifier les méthodes et outils pour mettre en œuvre un projet entrepreneurial | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> UN PEU | <input type="checkbox"/> PAS DU TOUT |
| - Identifier les ressources nécessaires pour construire un projet entrepreneurial | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> UN PEU | <input type="checkbox"/> PAS DU TOUT |

SESSION CHOISIE - INSCRIPTION

Sessions à la CCI 53 rue Stanislas à Nancy	horaires indicatifs
<input type="checkbox"/> 24 au 28 mars 2025	9h00-17h00
<input type="checkbox"/> 16 au 20 juin 2025	9h00-17h00
<input type="checkbox"/> 29, 30 septembre et 1 ^{er} , 2, 3 octobre 2025	9h00-17h00
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} au 5 décembre 2025	9h00-17h00

TARIF / REGLEMENT

TARIF : 690 € net – tarif unique national –

Formation certifiante « **Création entreprise : identifier les points clés pour un projet réussi** »

Une attestation de présence et un certificat de compétences vous seront adressés à l'issue d'une évaluation.

MODALITES DE REGLEMENT :

Les inscriptions sont validées par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription, accompagnés du paiement ou de l'accord de prise en charge, dans la limite des places disponibles.

par votre CPF compte personnel de formation

Faire la demande de prise en charge MONCOMPTEFORMATION en cliquant [\[C\]](#) (ctrl + clic pour suivre le lien sur le mot souligné)

*Intitulé de cette formation sur MONCOMPTEFORMATION : « **création entreprise : identifier les points clés pour un projet réussi** »*

Attention : Faire la demande de CPF en ligne dès que vous remplissez ce formulaire pour que votre inscription soit validée.

Il n'est plus possible de s'inscrire avec une prise en charge CPF pendant les 11 jours ouvrés précédant le début de la formation.

par votre employeur dans le cadre d'un PDC plan de développement des compétences

nom et coordonnées de l'employeur et du contact :

par vous-même par chèque ci-joint à l'ordre de CCI FORMATION EESC

joindre le règlement au bulletin d'inscription complété

par vous-même par virement

sur le compte bancaire de CCI FORMATION EESC : Banque SG – IBAN : FR76 3000 3036 2700 0200 0237 543 – BIC : SOGEFRPP

joindre le règlement au bulletin d'inscription complété

Je, soussigné

(NOM / prénom)

--

- reconnaiss avoir reçu le programme et la fiche-produit de cette formation.
- déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte expressément et sans réserve.

Les informations nominatives demandées font l'objet d'un traitement informatique. Ces données sont destinées à l'information interne des services de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle, de sa filiale EESC et de CCI FRANCE ainsi que des formateurs. En vertu de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle 53 rue Stanislas 54000 Nancy. Les finalités du traitement consistent en la mise en œuvre de la mission de service public de la CCI (art. L710-1 du code de commerce). Durée de conservation des données personnelles : trois ans à compter de la fin de la relation contractuelle ou de la collecte. Autorité auprès de laquelle vous pouvez introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr

Fait à

--

le

.

Signature manuscrite (possibilité de la scanner) :

--

A retourner par mail : creation@nancy.cci.fr

Ou par voie postale : CCI – Service Création - 53 rue Stanislas 54042 NANCY CEDEX

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CCI FORMATION EESC

Article 1 : Présentation

Conformément à l'art. L.6313-1, CCI Formation-EESC dispense des actions concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle, soit :

- les actions de formation,
- les bilans de compétences,
- les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie,
- les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2.

CCI Formation-EESC effectue la ou les prestations commandées, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des conventions de co-traitance ou de sous-traitance.

Article 2 : Définition

- Formation inter-entreprises : formation réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires,
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux,
- Formations diplômantes ou qualifiantes : parcours de formation associant ou non des stages,
- Client (ci-après « le client ») : personne morale ou physique qui achète la prestation,
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation,
- Organisme tiers : OPCO / Finisseur prenant en charge le coût de la formation.

Article 3 : Object

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») des prestations proposées par CCI Formation-EESC. Aucune condition particulière autre que celles mentionnées dans les documents contractuels, ne peut, sauf acceptation ou dérogation formelle et expresse formulée par CCI Formation-EESC, prévaloir sur les présentes conditions générales de vente. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à CCI Formation-EESC, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de CCI Formation-EESC, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

Article 4 : Engagement contractuel

– Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

– Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

– Pour les formations diplômantes/qualifiantes : l'inscription est en outre subordonnée à la décision d'admission prononcée par le jury ou de l'autorité décisionnaire.

Article 5 : Convocation et attestation de présence

– Une lettre de convocation récapitulant les détails pratiques d'organisation du stage de formation (date, lieu, accès, information relative au règlement intérieur, ...) est adressée au client. CCI Formation-EESC ne peut être tenue responsable de la non-reception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

– Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après la fin de la prestation, la réussite à l'examen et le cas échéant, la totalité des frais inhérents à la formation. En tout état de cause, CCI Formation-EESC n'est tenu qu'à une obligation de moyens et pas de résultat. Une attestation de formation est établie par le CCI Formation-EESC à l'attention du bénéficiaire et de l'entreprise.

Article 6 : Honoraires et facturation

En contrepartie des prestations exécutées, le client versera à CCI Formation-EESC des honoraires, tels que prévus dans les dispositions financières indiquées dans les documents contractuels. Les prix des prestations sont fermes et définitifs. Ils s'entendent nets, le CCI Formation-EESC n'étant pas assujetti à la TVA. Sauf dispositions particulières, ils incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles et ateliers de formation ainsi que celle du matériel pédagogique. Ils ne comprennent ni les frais de transport du bénéficiaire, ni les frais d'hébergement et de restauration du bénéficiaire.

Prise en charge par un organisme tiers : lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, ...), il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné,
- de nous indiquer explicitement l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse, afin de le faire figurer sur la convention et/ou le contrat de formation.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la CCI Formation-EESC avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne à la suite d'absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé. Les prestations seront facturées comme indiquées dans les documents contractuels. Les factures sont adressées au service désigné par le client et rappellent l'objet de la mission. Pour les frais refacturés sur justificatifs, le montant facturé sera égal au montant TTC des justificatifs de ces mêmes frais.

Sous réserve des conditions particulières, le règlement des factures se fera comptant à réception de facture.

Article 7 : Pénalités en cas de non-paiement

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- l'application de pénalités d'un montant égal au taux BCE majoré de 10 points de pourcentage,
- l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (Art L.441-6 du Code de Commerce),

- l'exigibilité immédiate de la somme restant due à CCI Formation-EESC,

- l'exigibilité à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15 % de la somme due, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels, sans préjudice du droit à des dommages-intérêts.

Article 8 : Annulation – Report – Cessation anticipée – Absences

Tout manquement de l'une des parties aux obligations du présent contrat pourra entraîner la résiliation de plein droit du contrat un mois après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, sans préjudice de tout dommage et intérêt. Il est d'autre part convenu que la mise en redressement, en liquidation judiciaire ou toute procédure analogue du client, pourra, dans le respect des procédures légales en vigueur, être considérée par CCI Formation-EESC comme un motif de résiliation immédiate et de plein droit du présent contrat. En cas de suspension ou rupture du contrat, quelque en soit la cause, les sommes déjà perçues par CCI Formation-EESC lui demeureront acquises, le client paiera intégralement la facturation due.

Du fait de CCI Formation-EESC

Postérieurement à la signature du contrat et quelles qu'en soient les causes, CCI Formation-EESC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée au bénéficiaire dans les meilleurs délais. Un conseiller prendra contact avec le client pour envisager la meilleure solution. Aucune indemnité supplémentaire ne sera accordée.

Du fait du client

En cas d'annulation à moins de huit jours calendaires de la date prévue du début de la prestation, et sauf cas particulier spécifique à la prestation retenue, la CCI Formation-EESC sera en droit de facturer la totalité du montant de la prestation envisagée. Dans le cas de prestations individuelles, tout cours non décommandé 24 heures à l'avance sera intégralement facturé. Dans les autres cas, toute absence non recevable sera intégralement facturée.

L'entreprise pourra, avant le démarrage de l'action, remplacer le participant indisponible par un collaborateur d'un profil équivalent.

Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure. Lorsque, par la suite de cas de force majeure répondant aux caractéristiques définies par la jurisprudence, le CCI Formation-EESC est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par le CCI Formation-EESC. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Article 9 : Responsabilité et assurances

CCI Formation-EESC est titulaire d'une assurance responsabilité civile et professionnelle. Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle de CCI Formation-EESC à raison de l'exécution des prestations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par la société, pour les services fournis par CCI Formation-EESC.

Article 10 : Confidentialité

Pour la bonne réalisation de la prestation, le client s'engage à transmettre à CCI Formation-EESC toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la mission.

CCI Formation-EESC s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel ou de l'intervenant, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, CCI Formation-EESC s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du client. CCI Formation-EESC pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales. Toutefois, CCI Formation-EESC, ne saurait être tenu pour responsable lorsque les informations divulguées étaient dans le domaine public ou s'il les obtient de tiers par des moyens légitimes.

Article 11 : Propriété intellectuelle

CCI Formation-EESC demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle et intégrés dans ses prestations ; il en va de même du savoir-faire de ses intervenants et du contenu des rapports rédigés par ses services.

Article 12 – Protection des données personnelles du client

Les données collectées par CCI Formation EESC lors de la commande sont nécessaires à la bonne exécution de celle-ci. Dans le cadre de la gestion des formations, les données sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. Les données traitées dans le cadre d'opérations commerciales seront conservées pendant la durée des relations contractuelles, augmentée de trois ans à des fins d'animation et de prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

CCI formation EESC s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel de ses clients et d'utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ». En application de cette réglementation, le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en s'adressant à DPO@eesc.fr. Le client bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

Article 13 : Litiges

Pour tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente, les parties font, de convention expresse, attribution de compétence aux juridictions de Nancy, les présentes conditions générales de vente étant soumises au seul droit français.

Article 14 : Relation clients

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à qualité@eesc.fr